

Foyer-ARAG

S.02.01.02

Bilan

		Valeur Solvabilité II C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	3
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	39 760
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	
Actions	R0100	0
Actions - cotées	R0110	
Actions - non cotées	R0120	
Obligations	R0130	36 772
Obligations d'État	R0140	8 002
Obligations d'entreprise	R0150	28 198
Titres structurés	R0160	571
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	2 988
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	0
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	0
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	0
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	0
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	892
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	
Autres créances (hors assurance)	R0380	1 267
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	1 656
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
Total de l'actif	R0500	43 578

Foyer-ARAG

S.02.01.02

Bilan

		Valeur Solvabilité II C0010
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	20 146
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	20 146
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	18 437
Marge de risque	R0550	1 709
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	
Marge de risque	R0590	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	0
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	1 766
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	1 247
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	138
Autres dettes (hors assurance)	R0840	895
Passifs subordonnés	R0850	0
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
Total du passif	R0900	24 192
Excédent d'actif sur passif	R1000	19 386

Foyer-ARAG

S.05.02.01 - 01

Primes, sinistres et dépenses par pays

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en non-vie		Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020		
		R0010	BE		
		C0080	C0090		
Primes émises					
Brut - assurance directe	R0110	13 537	1 353		14 890
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120				0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				0
Part des réassureurs	R0140		573		573
Net	R0200	13 537	780		14 317
Primes acquises					
Brut - assurance directe	R0210	13 025	1 274		14 299
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220				0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				0
Part des réassureurs	R0240		573		573
Net	R0300	13 025	701		13 726
Charge des sinistres					
Brut - assurance directe	R0310	4 989	585		5 575
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320				0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				0
Part des réassureurs	R0340		155		155
Net	R0400	4 989	431		5 420
Variation des autres provisions techniques					
Brut - assurance directe	R0410				0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420				0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				0
Part des réassureurs	R0440				0
Net	R0500	0	0		0
Dépenses engagées	R0550	3 704	247		3 951
Autres dépenses	R1200				
Total des dépenses	R1300				3 951

Foyer-ARAG

S.17.01.02

Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée											Total engagements en non-vie	
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance		Pertes pécuniaires diverses
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120		C0130
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050										0			0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque														
Meilleure estimation														
<i>Provisions pour primes</i>														
Brut - total	R0060	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 214	0	0	2 214
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140										0			0
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 214	0	0	2 214
<i>Provisions pour sinistres</i>														
Brut - total	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 223	0	0	16 223
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240										0			0
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 223	0	0	16 223
Total meilleure estimation - brut	R0260										18 437			18 437
Total meilleure estimation - net	R0270	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 437	0	0	18 437
Marge de risque	R0280										1 709			1 709
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques														
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290										0			0
Meilleure estimation	R0300										0			0
Marge de risque	R0310										0			0
Provisions techniques - Total														
Provisions techniques - Total	R0320	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20 146	0	0	20 146
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20 146	0	0	20 146

Foyer-ARAG

S.19.01.21 - 01

Accident

Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0020	1
--	-------	---

Sinistres payés bruts (non cumulés)

		Année										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											80
N-9	R0160	393	626	509	299	200	124	69	81	61	67	
N-8	R0170	444	610	485	357	227	154	90	137	35		
N-7	R0180	465	785	649	449	222	108	180	89			
N-6	R0190	524	875	609	455	263	235	82				
N-5	R0200	607	759	638	435	236	129					
N-4	R0210	635	1 009	892	502	367						
N-3	R0220	692	1 489	898	578							
N-2	R0230	888	1 399	831								
N-1	R0240	795	1 274									
N	R0250	812										

	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
	C0170	C0180
R0100	80	7 819
R0160	67	2 430
R0170	35	2 538
R0180	89	2 945
R0190	82	3 044
R0200	129	2 805
R0210	367	3 406
R0220	578	3 657
R0230	831	3 118
R0240	1 274	2 069
R0250	812	812
Total	4 344	34 642

Meilleure estimation provisions pour sinistres bruts non actualisées

		Année de développement										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											74
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	122	
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	305		
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	303			
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	664				
N-5	R0200	0	0	0	0	0	619					
N-4	R0210	0	0	0	0	1 137						
N-3	R0220	0	0	0	1 835							
N-2	R0230	0	0	2 620								
N-1	R0240	0	3 636									
N	R0250	4 853										

	Fin d'année (données actualisées)
	C0360
R0100	71
R0160	120
R0170	301
R0180	302
R0190	664
R0200	622
R0210	1 144
R0220	1 847
R0230	2 637
R0240	3 654
R0250	4 862
Total	16 223

Foyer-ARAG

S.22.01.21

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	20 146	0	0	41	0
Fonds propres de base	R0020	15 886	0	0	-31	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	15 886	0	0	-31	0
Capital de solvabilité requis	R0090	9 306	0	0	19	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	15 886	0	0	-31	0
Minimum de capital requis	R0110	3 028	0	0	4	0

Foyer-ARAG

S.23.01.01 - 01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	252	252			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	0				
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0				
Fonds excédentaires	R0070	0				
Actions de préférence	R0090	0				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0				
Réserve de réconciliation	R0130	15 634	15 634			
Passifs subordonnés	R0140	0				
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0				
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0				
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0				
Total fonds propres de base après déductions	R0290	15 886	15 886	0	0	0
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	0				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et callables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0				
Actions de préférence non libérées et non appelées, callables sur demande	R0320	0				
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0				
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0				
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0				
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0			0	0
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	15 886	15 886	0	0	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	15 886	15 886	0	0	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	15 886	15 886	0	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	15 886	15 886	0	0	
Capital de solvabilité requis	R0580	9 306				
Minimum de capital requis	R0600	3 028				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	1,71				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	5,25				

Foyer-ARAG

S.23.01.01 - 02

Fonds propres

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	19 386
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	3 500
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	252
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	15 634
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	1 245
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	1 245

Foyer-ARAG

S.25.01.21

Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	4 221		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	204		
Risque de souscription en vie	R0030	0		
Risque de souscription en santé	R0040	0		
Risque de souscription en non-vie	R0050	7 955		
Diversification	R0060	-2 381		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	10 000		

		C0100
Risque opérationnel	R0130	553
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-1 247
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	9 306
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Capital de solvabilité requis	R0220	9 306
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0

Foyer-ARAG

S.28.01.01 - 01

Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010
Résultat MCRNL	R0010	3 028

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	18 437	14 317
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	3 028
Capital de solvabilité requis	R0310	9 306
Plafond du MCR	R0320	4 188
Plancher du MCR	R0330	2 326
MCR combiné	R0340	3 028
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2 500
Minimum de capital requis	R0400	3 028